



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/151
9 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Note verbale datée du 29 mars 1996, adressée au Centre pour les droits
de l'homme par la délégation permanente de la Ligue des Etats arabes
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La délégation de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Centre pour les droits de l'homme et a l'honneur d'appeler son attention sur trois décisions prises par le Conseil des Ministres arabes des affaires étrangères, à sa cent cinquième session tenue au Caire du 13 au 16 mars 1996. Dans ces décisions, le Conseil :

- "1. Condamne les pratiques israéliennes, en particulier le bouclage des villes palestiniennes, les arrestations continues de citoyens palestiniens, l'expropriation de terres palestiniennes et la poursuite des implantations de colonies de peuplement;
2. Affirme le statut arabe de la ville de Jérusalem et condamne à ce propos les activités israéliennes qui consistent à renforcer les colonies de peuplement et l'expropriation de terres, à établir des barrages et à interdire aux musulmans de prier dans la mosquée Al-Aqsa;
3. Condamne l'expropriation de terres palestiniennes pour construire des routes périphériques et établir des bureaux de liaison à l'intention des forces israéliennes, ainsi que toutes les autres mesures destinées à permettre de nouvelles expropriations et annexions de terres palestiniennes par Israël."

La délégation de la Ligue des Etats arabes demande que la présente note verbale soit communiquée à S. E. M. Gilberto Vergne Saboia, Président de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et considérée comme document officiel de la Commission.
